

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA COTE PICARDE

Réunion du comité syndical du 30 octobre 2006

Réunion du comité syndical du 30 octobre 2006

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 octobre 2006, le comité syndical s'est de nouveau réuni le 30 octobre 2006 au siège du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde sous la Présidence de M. Jérôme BIGNON

Assistaient à cette réunion :

- M. Yves BUTEL
- M. Jean-Louis WADOUX
- M. Stéphane HAUSSOULIER
- M. Emmanuel MAQUET
- M. Thierry VANSEVENANT

Absents excusés :

- M. Hubert HENNO
- M. Pierre MARTIN
- M. Philippe ARCILLON
- M. Pierre-Yves FAUQUET
- M. Gilbert MATHON
- M. Nicolas LOTTIN
- M. Philippe BEAUVISAGE
- M. Dominique CAMUS
- M. Christian THOMIRE donne pouvoir à Monsieur MAQUET
- M. Jean-Claude VANNICATTE
- M. Michel LETOCART
- M. Guy DELAHAYE
- M. Jean-Marie MACHAT
- M. Thierry HUET

Participaient également à cette réunion :

- M. André LEDUC, Président d'Honneur
- M. Jean-Yves CAUCHOIS
- M. Jacques THIBAUT
- M. Thierry BALESDENT
- M. Pierre de LIMERVILLE

I – MILIEUX NATURELS

1 - Projet de réestuarisation du cours du Dien / Fond de Baie de Somme – Modification du plan de financement

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement suivant :

FEDER	50%	26 910 €
SMACOPI - dotation investissement	50%	26 910 €

II - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

SMACOPI

2 - Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture – Désignation d'un suppléant

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner M. Jean-Louis WADOUX comme suppléant pour siéger à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

3 - Création d'un budget annexe centre conchylicole

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de créer un budget annexe assujetti à la TVA pour la réalisation de ce projet.

4 - Budget primitif – budget annexe centre conchylicole

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe du centre conchylicole.

5 - Ventes aux enchères – Achats d'affiches sur les stations littorales – Catalogue Camard

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser & Président à engager la dépense de 488,50 € TTC.

BAIE DE SOMME VIVANTE

6 - Convention avec les collectionneurs de cartes postales

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention avec chaque collectionneur

LE CROTOY

7 - Baie de Somme – Centre conchylicole : Choix d'un maître d'œuvre : aménagement des installations collectives

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir le Cabinet TECHNICONSULT ainsi qu'à autoriser le Président à signer le marché et tous les actes d'exécution s'y rapportant.

8 - Plans d'eau du Crotoy : Etude de définition pour la création d'un pôle touristique

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de retenir le Cabinet SOMIVAL ainsi qu'à autoriser le Président à signer le marché et tous les actes dexécution s'y rapportant.

QUEND

9 - Entrée de ville de Quend – Validation du plan de financement

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Le volet Etudes Préalables (Phase 2) est estimé à 142 900 € HT

Plan de financement				
FEDER	40 %	57 160€		
REGION	20 %	28 580 €		
Maîtrise d'ouvrage (dotation Investissement)	40 %	57 160€		

Le volet Travaux est estimé à 1 961 000 € HT

Plan de financement			
FEDER ☞ sollicité	41,3%	810 000 €	
REGION	29,35%	<i>575 500</i> €	
Maîtrise d'ouvrage (dotation Investissement) ← sollicité	29,35%	575 500 €	

PLAN VELO

10 - Acquisition des terrains de Monsieur et Madame PIOLE, sis commune de Quend

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer l'acte de vente avec Monsieur et Madame PIOLE, à verser une indemnité d'éviction à Monsieur BOULANGER ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés.

III – DESTINATION BAIE DE SOMME

11 - Partenariat avec le photographe Pascal Lando

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer la convention de partenariat.

12 - Résolutions du conseil d'exploitation

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les résolutions du Conseil d'Exploitation de Destination Baie de Somme.

CAP HORNU

13 - Phase travaux – Validation du plan de financement

Rapport annulé.

PARC DU MARQUENTERRE

14 - Tarif camping-caristes

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce nouveau produit et adopte le tarif de 37,50 € par personne et la gratuité pour les enfants de moins de 16 ans.

15 - Gestion du personnel

15/1 Parc du Marquenterre

Cet agent ayant donné toute satisfaction, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée.

15/2 Parc du Marquenterre

Suite au départ de la responsable d'entretien et de nettoyage fin septembre 2006, le poste étant vacant, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée déterminée pour une durée d'un an.

15/3 Parc du Marquenterre

Considérant le souhait de revaloriser le salaire et le grade de certains permanents du Parc, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur à signer l'avenant au contrat de travail.

15/4 Parc du Marquenterre

Considérant le souhait de revaloriser le salaire et le grade de certa ins permanents du Parc, après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur à signer l'avenant au contrat de travail.

15/5 Parc du Marquenterre

Considérant le souhait de confier de nouvelles responsabilités à l'équipe des animateurs nature et de revaloriser les salaires de cette équipe, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer l'avenant au contrat de travail.

15/6 Parc du Marquenterre

Considérant le souhait de confier de nouvelles responsabilités à l'équipe des animateurs nature et de revaloriser les salaires de cette équipe, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer l'avenant au contrat de travail.

15/7 Parc du Marquenterre

Considérant le souhait de revaloriser le salaire de cet agent d'entretien des espaces verts, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail.

16 - Partenariat avec la Société NIKON

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce partenariat et adopte le tarif de $4,95 \in$.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

17 - Parc Naturel Régional

Désignation d'un suppléant

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Stéphane HAUSSOULIER comme suppléant pour siéger aux réunions du Parc Naturel Régional.

RAPPORTS D'INFORMATION

- Tableau des marchés pour les mois de septembre et octobre 2006